



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 6 MAI 2026, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET À MONT-SAINT- HILAIRE.**

#### Étaient présents :

Madame Louise Allie, première vice-présidente et conseillère de Belœil  
Madame Hélène Gosselin, conseillère de Belœil  
Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller de McMasterville  
Monsieur David Morin, substitut, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Louis Toner, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Alexandre Turcotte, conseiller d'Otterburn Park

#### Était absent :

Madame Isabelle Thibeault, présidente et conseillère de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Frédéric Lavoie, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville  
Madame Natacha Thibault, conseillère d'Otterburn Park

#### Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, greffier-trésorier de la R.A.E.V.R.  
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2026
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2026
7. Demande d'appui — municipalité de Saint-Jean-Baptiste — évaluation des actifs municipaux
8. Rapport annuel OMAEU 2025
9. États des résultats techniques — mars 2026
10. Compte rendu du comité technique de la RAEVR du 29 avril 2026
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la première vice-présidente, ayant constaté à 19 heures 45 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

26-13

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jean-Guy Lévesque

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le greffier-trésorier.

**ADOPTÉE**

26-14

### POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Hélène Gosselin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Alexandre Turcotte

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2026 soit et est adopté, tel que rédigé par le greffier-trésorier.

**ADOPTÉE**

### POINT 4. CORRESPONDANCE

26-014 13-04-26 Courriel de MONSIEUR RÉMY BELLEFLEUR, chef d'équipe du secteur municipal, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP), faisant le suivi de l'avis de non-conformité du 5 novembre 2024 relatif au plan d'action pour le respect des normes prévues à l'article 6 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

26-015 16-04-26 Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, agente de coordination des Services juridiques et du greffe et des Services de l'urbanisme et du développement durable et à la mairie, VILLE DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2026-105 acceptant les états financiers 2025 de la Régie déposés lors de notre séance ordinaire du 25 mars 2026.

26-15

### POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jean-Guy Lévesque

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 26-03, du chèque numéro 1543 au chèque numéro 1561, du déboursé numéro 202600163 au déboursé numéro 202600233 pour un montant total de 460 169,69 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

26-16

### POINT 6. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

**ATTENDU QUE** le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2025;

**ATTENDU QUE** la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2026;

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** le coût pour la vérification de l'an 2025 a été de 11 000 \$;

**ATTENDU QUE** la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2026 est de 12 500 \$;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR** Madame Hélène Gosselin

**ET RÉSOLU** de retenir les services de la firme MPA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 12 500 \$ pour l'exercice financier 2026, taxes en sus.

### ADOPTÉE

26-17

### POINT 7. DEMANDE D'APPUI — MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE — ÉVALUATION DES ACTIFS MUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la norme comptable SP 3280 du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) est en vigueur depuis le 1er avril 2022 et impose aux régies intermunicipales de comptabiliser les obligations liées à la mise hors service de leurs immobilisations;

**ATTENDU QUE** cette norme exige, notamment de reconnaître les coûts futurs associés au démantèlement, à l'enlèvement ou à la remise en état de sites, liés à des infrastructures municipales;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre de cette exigence nécessite des expertises spécialisées ainsi qu'une capacité d'analyse technique et comptable que plusieurs municipalités ou régies intermunicipales, particulièrement les plus petites, ne possèdent pas à l'interne;

**ATTENDU QUE** l'évaluation et la documentation des obligations exigées par la norme SP 3280 entraînent des coûts immédiats qui peuvent exercer une pression significative sur les ressources humaines et financières municipales;

**ATTENDU QUE** ces nouvelles obligations découlent d'un objectif national d'amélioration de la gestion financière du secteur public et non d'un choix local des municipalités ou de leurs régies;

**ATTENDU QUE** l'absence de soutien financier risque de ralentir la mise en œuvre de la norme SP 3280 ou de compromettre d'autres investissements prioritaires pour les communautés locales;

**ATTENDU QUE** l'instauration d'un programme d'aide financière permettrait aux municipalités et aux régies intermunicipales de se conformer aux exigences comptables, tout en préservant leur équilibre budgétaire et leur capacité d'action;

**ATTENDU QUE** la collaboration entre le gouvernement du Québec et les municipalités est essentielle à la réussite de toute démarche visant une saine gestion des finances publiques;

**ATTENDU** la résolution numéro 25-26, adoptée par la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, lors de sa séance ordinaire du 3 février 2026

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR** Monsieur Alexandre Turcotte

**ET RÉSOLU** D'appuyer la résolution numéro 25-26, adoptée par la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, lors de sa séance ordinaire du 3 février 2026, relative à l'évaluation des actifs municipaux, conformément à la norme comptable SP 3280 du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

**QUE** la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu demande au ministre des Affaires municipales de mettre en place un programme d'aide financière, destiné à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

soutenir les municipalités dans l'évaluation, la planification et la comptabilisation des obligations, découlant de la norme SP 3280.

### **ADOPTÉE**

#### **POINT 8. RAPPORT ANNUEL OMAEU – 2025**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport annuel sur les performances de la station d'épuration des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'an 2025, tant au niveau des performances épuratoires que pour les ouvrages de surverses.

#### **POINT 9. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES – MARS 2026**

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour le mois de mars 2026. Les résultats indiquent que toutes les normes environnementales de rejets ont été respectées pour le mois de mars.

#### **POINT 10. COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RAEVR DU 29 AVRIL 2026**

Le compte rendu de la réunion du 29 avril 2026 du comité technique de la RAEVR est joint au présent point.

#### **POINT 11. DIVERS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

#### **POINT 12. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.

26-18

#### **POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Guy Lévesque  
**APPUYÉ PAR** Madame Hélène Gosselin

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

### **ADOPTÉE**

Il est 19 heures 53 minutes.

Jacques Drouin, ing.  
Greffier-trésorier

Louise Allie  
Première vice-présidente